

Concept pour la participation aux tournois et autres manifestations organisées par l'Association Suisse des Golfeurs Séniors « ASGS »

- Principe :** La Section des Seniors du Golf Club de Sierre encourage ses membres à devenir membres de l'ASGS afin de pouvoir participer aux activités proposées par l'Association.
- Frais** Les frais relatifs à la participation aux manifestations sont pris en charge par les participants eux-mêmes.
Les greens-fee sont en principe offerts par le Club recevant.
Chaque année le Comité de la section Seniors (le Comité) alloue un montant (inscrit au budget) pour prendre en charge partiellement les frais lors des rencontres à domicile. Les participants au championnat suisse ASGS 60 + reçoivent une indemnité fixée à chaque saison.
- Inscriptions :** Le Responsable ASGS du Golf Club de Sierre décide avec le Comité du nombre d'équipes participantes aux tournois organisés par l'ASGS. Pour les compétitions individuelles, chaque joueur fait lui-même l'inscription à l'exception de la « Castello ».
Les membres de l'ASGS Sierre qui souhaitent participer aux compétitions en font la demande directement au Responsable ASGS.
- Dress code** Le polo de la section Seniors est obligatoire lors de toute rencontre ASGS
- Représentation :** Le Responsable ASGS de la Section des Seniors de Sierre est le représentant désigné auprès de l'ASGS.
Pour les questions liées à la gestion et l'organisation des rencontres, il peut désigner un ou des « Team Leader » afin de le représenter.
- Déroulement :** L'organisation et le calendrier des compétitions est géré par les Capitaines National et Régional de l'ASGS, en partenariat avec les Responsables des Clubs participants.

Une fois les Clubs désignés à se rencontrer pour la saison concernée, le Responsable ASGS en collaboration avec ses homologues des Clubs désignés fixe les dates des matches, en accord avec le secrétariat, et le Team Leader, si nécessaire et les communique aux participants concernés. Les joueurs non convoqués sont considérés comme potentiels remplaçants et restent donc à disposition du Responsable ASGS ou de son remplaçant désigné jusqu'à la date de la rencontre. Le tableau des rencontres et des joueurs concernés sera disponible sur le site de la Section des Seniors du Golf Club de Sierre. Le règlement, les formules de jeux et l'attribution des points, sont à disposition sur le site de l'ASGS.
- Engagement :** Chaque participant aux compétitions s'engage à se conformer aux instructions mentionnées dans ce concept et à faire preuve de disponibilité et d'engagement afin d'assurer le bon déroulement des rencontres organisées.
Il informera dès que possible le Responsable ASGS ou son remplaçant de ses indisponibilités.
La désignation des joueurs convoqués reste à la libre appréciation du Responsable ASGS ou de ses remplaçants, en fonction des résultats obtenus ou souhaités et de l'assiduité constatée.
Chaque joueur s'engage à participer aux compétitions et aux manifestations organisées par l'ASGS dans un esprit d'Amitié et de Fairplay et à représenter dignement la Section Seniors et le Golf Club de Sierre.